



CSN
DANSE
SUR GLACE

COMPTE RENDU

Réunion CSNDG Mardi 20 Octobre 2020 – 21h Conférence téléphonique

Membres de la CSNDG présents :

Pernelle CARRON, Présidente CSNDG,
Lydie FERREY, trésorière,
Eric LE MERCIER, secrétaire,
Robert COTTET-GAYDON,
Corinne CORNU
Pascal GIRARDOT
Cécile MERIGLIER

Invités :

Dorine COUSIN, Présidente AFEDG,
Fabrice BLONDEL, DTN-Adjoint.
Clément PERRIGOUARD, CNOA

Excusés:

Loïc COSNUAU, Co président CSNDG

POINT RENTRÉE DES CLUBS

Le Club de Dijon recherche d'urgence un entraîneur de Danse sur Glace.

Le fichier du calcul des horaires des compétitions est à revoir en fonction de la swing dance dont le temps n'est pas identique à celui de la Danse Majeure. Robert refait le fichier et l'envoie.

RETOUR SUR L'AUTUMN CUP

La compétition s'est bien déroulée, malgré la situation sanitaire compliquée.
Il y a néanmoins eu de nombreux forfaits liés à la COVID.

Se pose donc le problème financier supporté par le Club du fait de ces annulations.

La CSNDG donne son accord pour un dédommagement au LGP à hauteur des forfaits COVID et du montant des inscriptions. Pascal GIRARDOT doit nous faire parvenir la liste des couples concernés.

PROBLÈMES LIÉS À LA SITUATION SANITAIRE COVID

Problème des départements « en alerte maximale » :

Couvre feu à 21H

La volonté est de maintenir au plus possible les compétitions. Le couvre feu fixé à 21 H peut entraîner des difficultés pour les retours avant l'heure de 21 H rendue obligatoire dans certains départements.

Annulation des entraînements pour les compétiteurs majeurs. La situation d'entraînement est très difficile pour les patineurs de plus de 18 ans. D'ores et déjà la CSNDG ramène à 2 le nombre de TDF nécessaires pour la qualification aux Championnats de France. Cela ne concerne que la catégorie Solos Séniors. Les 2 meilleurs scores seront pris en compte et non les 3 meilleurs.

Pour les autres catégories les règles restent inchangées. La CSNDG sera très vigilante aux conditions d'entraînement et de compétition.

Pour les compétitions, des protocoles sanitaires sont à établir et à déposer à la Préfecture 72 H avant lorsque les patinoires sont en catégorie 1 (+ de 1000 personnes). Dans tous les cas un protocole sanitaire est à établir.

Pour l'établissement des horaires il faudra notamment veiller à ne pas mettre de grosses catégories l'une après l'autre afin de limiter au maximum le nombre de personnes présentes dans la patinoire.

Les podiums devront être effectués à la fin de chaque catégorie et réservés aux podiums.

QUESTIONS DES ENTRAINEURS

1 : Suite à la suppression de la One Foot pour les solos, la série de pas reste t-elle en style B, c'est-à-dire sans One Foot de requise ?

Réponse : Le règlement reste le même que l'an dernier : One foot requise

2 : Les danses imposées des catégories Adultes restent-elles les mêmes ?

Réponse : Communication 294 à venir

3 : En couple, concernant la swing dance les couples peuvent t-ils se tenir autrement qu'en position mains à mains

Réponse : le règlement ISU stipule bien l'obligation d'une position mains à mains

FIN DE MANDAT DE LOÏC COSNUAU

Fin de la présidence de la CSNDG pour Loic COSNUAU

Les fonctions de Loic COSNUAU comme Président de la CSNDG ont cessé à la dernière AG comme cela était prévu.

Toutefois les circonstances sanitaires n'ont pas permis de remercier Loic pour son investissement.

Il est proposé que Loic soit nommé Président d'Honneur de la CSNDG ce qui est accepté à l'unanimité.

Fin de séances à 22h30. Prochaine réunion dans 15 jours.